

## GLOSSAIRE

Lorsque nous parlons de violence sexualisée dans les clubs et les festivals, nous incluons dans ce terme toutes les formes de comportement, de harcèlement, de discrimination ou d'abus fondées sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle. Il peut s'agir notamment

- ▶ d'un langage sexuellement dégradant et inapproprié;
- ▶ de jugements dégradants ou déshumanisants relatifs à des personnes ou à des corps;
- ▶ de la présentation ou de la diffusion d'actes sexuels ou de contenus pornographiques;
- ▶ de comportements intrusifs et de contacts physiques non souhaités;
- ▶ de l'incitation et de la contrainte à des actes sexuels tels que la coercition et le viol.

Le terme **«Awareness»** vient de l'anglais «to be aware». Cela signifie: «avoir conscience, connaître/savoir, s'informer, être sensibilisé.e à certaines problématiques.» Le terme anglais d'awareness (prise de conscience) décrit une stratégie qui aborde les problématiques liées au non-respect des limites physiques, psychologiques et personnelles et détermine différentes mesures. La prise de conscience doit permettre de trouver un moyen d'identifier les discriminations et les comportements transgressifs et de lutter activement contre ceux-ci. Un concept de prise de conscience décrit notamment comment les personnes concernées peuvent être soutenues et accompagnées.

Dans le discours anglais sur la violence sexuelle, le terme **«Agency»** a de multiples significations et peut être décrit en français comme «capacité à agir», «autodétermination» ou encore «agentivité»: dans ce contexte, il s'agit avant tout du droit et de la capacité de prendre soi-même des décisions sur son propre corps, sur sa propre vie et sur sa propre histoire. Des groupes peuvent également développer une «Agency» ensemble pour s'opposer à l'inégalité et à la violence et initier des changements.

Le terme **«Accountability»** est également central dans le discours autour de la violence sexualisée et, comme pour «Agency», il s'agit ici aussi de bien plus qu'une simple traduction. Dans le discours sur la violence sexuelle, la notion de «Accountability» (responsabilité) ne se limite pas à la prise de responsabilité des auteurs ou autrices des actes, mais s'étend à la responsabilité de la société, des institutions et de l'ensemble de la communauté qui doivent créer des espaces plus sûrs et modifier les conditions structurelles qui rendent la violence et la discrimination possibles.